



Déclaration de la FSU au CDEN du vendredi 10 avril 2015

Monsieur le préfet,
Monsieur le président du conseil général,
Monsieur le directeur académique,
Mesdames, messieurs, les élus, les représentants des parents, des associations complémentaires.

La grève et les manifestations d'hier jeudi 9 avril démontrent s'il fallait encore le redire que les salariés, les pensionnés, les sans-emplois refusent que les politiques d'autorité se poursuivent. D'autres solutions sont possibles et doivent être mises en œuvre.

Pour ce qui concerne le système éducatif en Seine –Saint-Denis, nous l'avions acté lors du CDEN du lundi 7 Octobre 2013, un vœu avait été déposé en ce sens et adopté avec 17 pour , 0 contre, 2 abstentions :

« Le CDEN de la Seine-Saint-Denis, constatant l'évolution démographique d'une part, l'évolution des dépenses pour répondre aux besoins de la jeunesse du département en matière d'apprentissages scolaires d'autre part, en appelle à la représentation nationale pour créer les conditions d'une meilleure redistribution des richesses afin de répondre aux besoins de la population et en particulier de la jeunesse. Notre département a besoin d'un plan de développement du système éducatif pour garantir les droits de réussite et d'accès à la culture pour toutes et tous. La réponse à la hauteur des besoins se situe au niveau de l'État. »

Nous voilà de nouveau réunis pour une opération réglementaire obligatoire : prendre connaissance des organisations horaires des écoles pour l'année scolaire 2015-2016. Cette obligation est la conséquence de la réforme dite des rythmes scolaires.

A propos de rythmes scolaires, non seulement les enseignants n'ont pas été entendus dans leur refus de cette réforme, mais l'actualité vient de nous prouver que les rythmes scolaires permettent des décisions qui n'ont rien à voir avec l'intérêt de l'enfant. Nous en voulons pour preuve **le calendrier des vacances de printemps des années à venir où « la montagne est passée avant les enfants ».**

Il y a déjà deux ans, le 18 avril 2013, une réunion du CDEN a débattu de cette réforme, nous avons exposé les raisons du refus des enseignants des écoles de se plier aux décisions imposées. Il ne subsiste de ce CDEN qu'une synthèse extrêmement courte sur le site de la DSDEN. Idem pour le CDEN du 4 juillet 2013.

D'une manière générale nous ne pouvons que regretter cette méthode qui impose des modifications importantes dans l'organisation professionnelle des enseignants. D'autant que ces modifications ne s'opèrent pas dans un contexte neutre...

Le plan de développement que nous revendiquons pour l'éducation en Seine-Saint-Denis attend toujours de voir le jour... Et vous vous apprêtez Monsieur le directeur académique à prendre des décisions de carte scolaire où les seuils d'ouverture de classe en vigueur depuis 17 ans ne seront plus respectés, prenant ainsi le risque de voir des classes surchargées partout dans le département y compris en éducation prioritaire.

C'est dans ce contexte de dégradation incessante qu'il nous faut, une fois de plus tenir un CDEN pour officialiser les horaires des écoles à la rentrée prochaine. Nous nous réunissons alors que des projets sont encore à l'étude ou en attente d'une proposition. **Le respect des droits des personnels impose qu'aucun changement ne soit décidé après le mouvement départemental des enseignants !**

Cette réforme des rythmes scolaires est emblématique d'une méthode qui a contraint les principaux intéressés à venir travailler un jour de plus par semaine en leur expliquant qu'ils n'auront pas plus de travail. Ceux-là, les instits et les profs des écoles ont fait connaître leur désaccord en faisant grève massivement à plusieurs reprises. Cette réforme des rythmes a été décidée par le gouvernement, seul, après des avis négatifs émis en CSE puis en CTM par la majorité des représentants des organisations syndicales des enseignants.

L'exercice du métier d'enseignant est de plus en plus difficile au quotidien. Les enseignants se sentent seuls dans les classes et inondés de discours décalés des réalités de la pratique. Aujourd'hui la désillusion est de mise. Les enseignants de Seine Saint-Denis souffrent de trajets particulièrement longs, avec des conséquences importantes en termes de fatigue et de stress. A cette dimension commune à de nombreux collègues d'Ile-de-France, s'ajoutent des conditions d'enseignement difficiles et dégradées dans notre département. La disparition de la coupure du mercredi, les trajets supplémentaires, représentent, dans ces conditions, une dégradation majeure des conditions de travail et de vie des enseignants du 1er degré.

La FSU 93 avec le SNUipp demande la tenue d'un CHSCT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail) exclusivement consacré aux répercussions de la réforme des rythmes scolaires sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants du 1er degré en Seine-Saint-Denis.

La FSU 93 refuse que cette complémentarité évoquée entre les temps d'école et les temps d'accueil péri-scolaires se traduise par l'abandon progressif de certaines missions de l'école. En effet, du fait du raccourcissement des après-midis, de nombreux collègues nous alertent sur la difficulté à organiser les apprentissages d'art visuel et de musique, et d'éducation physique et sportive. Un suivi précis de cette question est indispensable.

Les après-midis plus courtes ont pour conséquences, dans de nombreuses écoles, la fin des sorties scolaires l'après-midi : ces sorties étaient pourtant des points d'appui nécessaires à

une programmation d'apprentissages construits dans une dynamique de projet. Là aussi, un véritable état des lieux va s'imposer.

Dans les villes où la classe se termine plus tôt qu'avant la réforme, les collègues nous alertent également sur les conséquences négatives pour les relations aux familles. Nous demandons également un suivi de cette question.

La réforme des rythmes scolaires aboutit en réalité à une augmentation du temps de vie en collectivité des enfants. Nous demandons une étude des conséquences sur l'absentéisme en maternelle sur l'ensemble de la semaine scolaire.

La FSU avec le SNEP-FSU, syndicat des professeurs d'EPS du second degré, dénonce les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur l'accès aux installations sportives, dans tout le département, pour les élèves des collèges. Le SNEP-FSU demande que soient communiqués au comité de suivi départemental les chiffres précis de la baisse de l'enseignement obligatoire de l'EPS au collège : un bilan chiffré des heures d'enseignement obligatoire perdues doit être établi et rendu public.

Le SNUipp, syndicat des enseignants du 1^{er} degré de la FSU, souhaite le retour d'un cadre national pour l'organisation du temps scolaire, cadre relevant de la responsabilité de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Pour rappel et pour mémoire :

Lundi 7 octobre 2013

Vœu n°2 de la FSU 93:

7 pour , 0 contre, 10 abstentions

Le CDEN de la Seine-Saint-Denis invite les maires concernés à suspendre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le CDEN se prononce pour l'ouverture de tables rondes dans chaque ville pour tenir des discussions avec l'ensemble des partenaires intéressés afin que se mettent en place des organisations qui respectent l'intérêt des enfants et les conditions de travail des personnels enseignants et d'animation.

Vœu n°3 de la FSU 93 :

7 pour, 1 contre, 9 abstentions

Dans l'intérêt des élèves et des familles, et pour prendre en compte les difficultés croissantes des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le CDEN de Seine-Saint-Denis se prononce pour l'abrogation du décret incriminé et sa réécriture.